

LA VITICULTURE : une activité économique non négligeable

C'est en 2012 que le Comité National des AOC viticoles de l'Institut National des Appellations d'Origine et de la qualité a consacré la dénomination **Côtes du Rhône Villages «Gadagne»** pour les vins du plateau répartis sur les cinq communes : Châteauneuf de Gadagne, Saint Saturnin les Avignon, Morières les Avignon, Vedène et Caumont. Ce titre n'a été obtenu qu'à l'issue d'un parcours de 12 ans pendant lequel les vignerons de l'appellation se sont battus pour que Gadagne soit reconnue à sa juste valeur.

Aujourd'hui, notre jeune « **village** » aux 250 hectares classés est désormais sorti de l'incognito! Comme au temps des papes, amateurs de bons crus, qui avaient pris soin de délimiter ce terroir de qualité en plaçant des bornes papales aux frontières du vignoble.

La présence de la vigne à Châteauneuf-de-Gadagne remonte à 500 après JC. Des ventes de vins de Gadagne ont été enregistrées dès le XVème siècle, et les premières traces écrites de son existence dans les actes de succession du seigneur du village remontent au moins à 1216.

Dès 1575, un parlement se réunissait afin d'établir le jour à partir duquel les habitants seraient autorisés à vendanger, en proclamant le *Ban des vendanges*. Ainsi, dès le Moyen-Age le souci de la qualité a été une préoccupation majeure pour les vignerons de Châteauneuf de Gadagne, préoccupation toujours présente aujourd'hui dans le travail de nos vignerons qui savent tirer la quintessence d'un terroir exceptionnel.

L'ancienneté et la longévité de la culture

de la vigne à Gadagne s'explique par la qualité naturelle d'un terroir de galets roulés reposant sur des argiles rouges très filtrantes, qui donne un sol complexe où la vigne s'enracine profondément, et lui permet de passer le cap d'étés de plus en plus chauds et ensoleillés. La bonne exposition des terres, le brassage de l'air grâce au mistral, les pratiques culturales constamment améliorées, rendent optimale la maturation des raisins. Tous les ingrédients sont réunis pour faire de grands vins méditerranéens dans des conditions idéales, au point qu'un vignoble expérimental a vu le jour, dans les années 1980, pour observer le comportement des cépages rhodaniens.

L'appellation *Gadagne* ne concerne que les vins produits en rouge, élaborés à partir du grenache, associé à la syrah et au mourvèdre. Charnus et gourmands, ces vins offrent des palettes aromatiques complexes, aux parfums de fruits (rouges et noirs) et parfois de fleurs (violette, bruyère). Mais ce sont surtout les notes d'épices très marquées (réglisse, poivre) qui s'affirment au fil du temps dans les vins de Gadagne pour en devenir le principal fil conducteur.

La présence de plusieurs caves particulières et de la coopérative maintient une viticulture de choix qui façonne aussi, pour la qualité de vie de tous les villageois, de jolis paysages, prisés aussi des promeneurs et des touristes.

Malgré quelques difficultés, la viticulture génère une activité économique non négligeable, tout comme elle participe au maintien d'espaces remarquables que nous envient beaucoup de nos voisins. Alors si nous consommons le vin de notre terroir

avec modération, nous sommes tous d'accord pour en assurer la promotion, auprès de nos amis, des touristes et des voyageurs, sans retenue cette fois !

Philippe GEREN
Conseiller Municipal



AGENDA DU MOIS

5	MEDIATHEQUE <i>La mer et ses poissons</i>
	AKWABA <i>Lomepal + La Confrerime</i>
	VELO CLUB <i>Repas annuel</i>
9	LA STRADA <i>Les chevaliers blancs</i>
11	MEDIATHEQUE <i>Printemps des Poètes</i>
12	VIEUX CRAMPONS <i>Saint Patrick</i>
13	LI BON VIVÊNT <i>Thé dansant</i>
	FOYER RURAL <i>Randonnée Pédestre</i>
16	MEDIATHEQUE <i>Vagues de jeux</i>
17	AKWABA <i>Mars SLam'N'Jam</i>
18	ESCOLO DE FONT-SEGUGNO <i>Vihado</i>
19	MEDIATHEQUE <i>Atelier multimédia - PowerPoint</i>
	AKWABA <i>Cirque Ozigno</i>
20	COMITE DES FETES <i>Foulée des Félibres</i>
21	ASSISTANTES MATERNELLES <i>Permanence mensuelle</i>
	TENNIS CLUB CAMPBEAU <i>Début du Tournoi Open</i>
	ECOLE P. GOUJON <i>Jeux de société</i>
26	AKWABA <i>Joe Pilgrim & The Ligerians</i>
30	CONCERT <i>The Shorewood String Orchestra</i>
	AKWABA <i>La vache qui rock</i>



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER

Démission d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Luciani, M. **Daniel Lacroux**, suivant de la liste, est installé comme conseiller municipal.

Modification de la composition des commissions municipales

Suite à son installation M. Lacroux, est nommé membre des commissions municipales suivantes :

Cadre de vie, bâtiments, voirie, réseaux / Urbanisme, environnement, agriculture, viticulture / Fêtes et cérémonies, vie associative, sport / Finances.

Régie du Site de la Chapelle

Dotation initiale

Les bâtiments suivants, nécessaires à l'activité du service sont affectés, à titre de dotation initiale, à la régie du site de la Chapelle :

- Les chalets
- Le bâtiment des infirmières
- Une partie du Château au prorata de son utilisation par le service (30 centième)
- Maison du gardien

Les subventions et emprunts attachés à ces biens sont également affectés à la régie.

Statuts et désignation des membres du conseil d'exploitation

Le conseil municipal a déterminé les statuts de la régie et procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation sur proposition de M. le Maire.

Cette régie sera administrée par un conseil d'exploitation composé de 7 membres

Le Maire est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil municipal, de présenter au conseil le budget et le compte administratif et de nommer le directeur.

Le conseil d'exploitation peut délibérer uniquement dans les domaines qui ne sont pas pris en charge par le conseil municipal. Il administre la régie sous le contrôle de ce dernier et du Maire. Il dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie.

Le conseil municipal est compétent, après avis du conseil d'exploitation, pour approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension, autoriser le maire à intenter ou soutenir les actions judiciaires, voter le budget et délibérer sur les comptes, fixer le taux des redevances dues par les usagers de la régie.

Le rôle du directeur de la régie : il est chargé du fonctionnement des services, de préparer le budget et de procéder aux ventes et aux achats courants.

Dans le cadre de la transition organisée entre la fin de l'activité de l'ancienne association de la Chapelle et la création de

la régie, M. Bob DE BREIJ avait été recruté. Son profil et son expérience correspondant à ce qui est attendu sur le poste, il est nommé Directeur sur proposition du Maire.

Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement ont été fixées en fonction des catégories de biens.

Budget Primitif 2016

Afin de permettre le fonctionnement de la régie le premier budget primitif a été voté. En dépenses de fonctionnement on retrouve les dépenses générales (denrées alimentaires, viabilisation, maintenance, etc...), la rémunération du Directeur et celle d'un contrat aidé pour 8 mois à 20 heures hebdomadaires.

Le budget annexe reversera au budget ville *les intérêts et le capital de la dette* au titre de l'affectation des immobilisations qui correspondent au 30 centième des sommes empruntées pour les travaux sur le château.

Les *amortissements des immobilisations* et des subventions correspondantes seront virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et constitueront un autofinancement.

Cet autofinancement permettra le remboursement en investissement du capital de la dette et l'inscription d'une somme destinée à financer une maîtrise d'œuvre pour des aménagements sur le site.

Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget

L'exécutif peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Le conseil municipal a donc autorisé l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes :

- 2 000 € (meuble accueil)
- 26 500 € (enrobé grand rue + terrasse RD)
- 3 600 € (installations de voirie)
- 3 180 € (poteau incendie grand rue)
- 1 500 € (mobiliers urbains)
- 8 900 € (télécom chemin des Béringuiers)
- 1 050 € (ordinateur PM pour verbalisation)
- 28 000 € (acquisition terrains + honoraires)

Subvention e- cg

La Médiathèque municipale propose des ateliers d'initiation à l'informatique ainsi que de l'accompagnement individuel pour la prise en main d'ordinateur ou d'un logiciel et pour la réalisation de démarches en ligne. Ces prestations peuvent bénéficier d'une subvention de 4 000 euros. Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour ce dossier.

Acquisition de terrains par la commune

Le conseil municipal a décidé l'acquisition par la commune des parcelles jouxtant le

Mausolée Goujon (AP 115, 116 et 117), d'une superficie de 3940 m² au prix de 6,50 € le m² soit 25 610 €. Cette acquisition permettra de compléter l'unité foncière appartenant déjà à la commune dans ce quartier.



Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Départemental peut attribuer une participation au titre de la répartition des amendes de police pour un projet ayant pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers. Le montant plafond subventionnable est de 35 000 € H.T. et la subvention en représente 50 %.

L'aménagement de l'entrée Ouest pourrait être subventionné à ce titre. Le conseil municipal a modifié le plan de financement pour intégrer cette participation et autorisé le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

Montant des travaux 750 000 € H.T.

Conseil Régional 130 800 €

Conseil Départemental 73 200 €

Communauté de communes 90 000 €

Amendes de polices 17 500 €

D.E.T.R. 50 500 €

Autofinancement 388 000 €

Transfert à la CCPSMV de l'emprunt du service assainissement collectif

Le transfert de l'emprunt du service assainissement collectif à la communauté de communes, souscrit auprès du Crédit Agricole le 26/11/2012 pour un montant de 190 000,00 € (capital restant dû au 1er janvier 2016 de 161 266,59 €) a été acté.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique sur la déclaration d'un projet d'intérêt général (*liaison entre le CD6 et le chemin des Confines*) sera ouverte du mardi 29 mars au mercredi 27 avril inclus, et le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie les

- Mardi 29 mars de 08h00 à 12h00,
- Lundi 11 avril de 08h00 à 12h00,
- Jeudi 21 avril de 13h00 à 16h30,
- Mercredi 27 avril de 13h00 à 16h30.

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

DECHETTERIES

Pour la mise en place du contrôle dans les déchetteries, des actions de communication vont être menées par la CCPSMV, pour une information des administrés (distribution d'une lettre d'information dès mi-mars, campagne d'affichage sur différents supports et articles dans la presse locale).

Les cartes d'accès seront remises aux utilisateurs dès le **mardi 12 avril**. Pour cela, les personnes concernées pourront se rendre au siège de la CCPSMV munies d'un justificatif de domicile en cours de validité et d'une pièce d'identité. A Gadagne, il auront la possibilité de déposer leur demande en mairie.

Le nouveau règlement des déchetteries leur sera remis lors du retrait de la carte.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

par les services de la CCPSMV,
tous les mercredis 04 90 21 43 11

COLLECTE DU VERRE



De nouvelles colonnes à verre ont été installées sur la commune (stade P. Mille, de l'avenue de Verdun et route de Caumont).



A noter les efforts méritoires qui ont été réalisés dans la collecte du verre ces dernières années.

Accueil du Relais Assistantes Maternelles

(Salle de l'Amistango de 9 à 11 heures)

Lundi 21 mars
Lundi 25 avril
Lundi 23 mai
Lundi 13 juin
Lundi 19 septembre
Lundi 17 octobre
Lundi 14 novembre
Lundi 16 décembre

Contact : Françoise Lassalvy, Responsable
Boulevard Paul Pons, L'Isle-sur-la-Sorgue
04 90 38 96 91

INFRACTIONS ROUTIERES

Depuis quelques mois, les contraventions les plus courantes, comme le stationnement empiétant sur un passage piéton, trottoir, masquant la signalisation ou gênant la circulation publique, sont sanctionnées par une amende forfaitaire de 135 € (35 € auparavant).



A noter que le **procès-verbal électronique (PVE)** remplace désormais le « papillon » déposé sur le pare-brise : les carnets à souche font place aux appareils numériques portables, et les données numérisées sont transférées directement au Centre national de traitement des infractions à Rennes. Celui-ci se charge d'envoyer, dans les quinze jours, les avis de contravention correspondants directement au domicile des contrevenants.

Jardin d'Enfants

Année scolaire 2015-2016

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2014 souhaitant fréquenter le Jardin d'Enfants sur l'année scolaire 2015-2016.

Dossier à retirer à la structure.
Renseignements au 04 90 22 00 82

RECEPTION DES CHAINES GRATUITES DE LA TNT

A compter du 5 avril prochain, le signal audiovisuel de la TNT sera en Haute Définition (HD), et la diffusion des chaînes en Définition Standard (SD) actuelle cessera définitivement.

Tous les foyers qui utilisent encore un matériel de réception uniquement SD devront donc se rééquiper en réception compatible HD. A défaut, ils se retrouveront devant un écran noir.

Pour savoir si votre installation est bien adaptée à la réception en HD, regardez la chaîne 52 ou Arte et si le logo HD est inscrit, vous n'avez aucun souci.



Sinon, il vous faudra vous équiper d'un décodeur. Pour connaître ceux qui sont recommandés, les coûts engendrés et les aides disponibles, vous pouvez vous rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr

DISPARITION



Le **Dr Edith BLANC**, vient de nous quitter à l'âge de 93 ans.

Elle fut le premier médecin de Gadagne - l'une des rares femmes médecins de l'époque - pendant plus de 25 ans. Au terme de son activité professionnelle, en 1988, elle continua de résider dans le village.

Dans l'entretien qu'elle avait accordé au BM en mai 2009 (*Les Gens d'ici*), elle nous confiait : « J'ai le sentiment d'avoir fait partie de beaucoup de familles. J'ai soigné jusqu'à 5 générations. Dans le village il y avait beaucoup de solidarité, d'échanges, d'entraide et de partage. Il y avait bien parfois des dissensions, des disputes mais c'était la chaleur humaine qui prévalait, peut-être parce que nous étions moins nombreux qu'aujourd'hui et que nous nous connaissions tous. On me faisait part des naissances, communions, mariages et, malheureusement des décès. Je connaissais certains secrets de famille, j'étais la confidente des joies et des peines. En résumé j'ai le sentiment d'avoir été « une confiance face à une conscience ».

Elle fit également partie de la Municipalité de Charles Roure (de 1971 à 1977).

NOUVEAU A GADAGNE



Ouvert à 14h, de Novembre à Avril
Tous les 1er Samedi & Dimanche du mois
8, rue du Portail du Thor - 04 60 11 71 45

Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE (5)

LA CONSCRIPTION ET LE TIRAGE AU SORT

La Révolution fut une dévoreuse d'hommes dès la déclaration de guerre en 1792.

Au début, c'est assez commode pour nos concitoyens car l'on peut, en payant, éviter le départ. Il faut croire que la commune est assez riche puisque, en juillet 1792, le Conseil donnera 60 livres en écus à deux citoyens de Caumont qui se déclarent volontaires pour remplir les obligations imposées à Châteauneuf de Gadagne.

Quelques mois plus tard, il faudra fournir un homme pour mille habitants : c'est encore un Caumontois qui partira volontaire, formant le contingent « *Gadagne-Jonquerettes* ». Il sera équipé, habillé et recevra quatre cents louis d'or !

Les lois de recrutement promulguées sont critiquées. En effet, ou bien on taxe les riches pour obtenir l'argent nécessaire à trouver des remplaçants, ou alors se réveillent les démons politiques de la dénonciation et des jalousies, ou bien, l'on tire au sort.

Ce tirage au sort exempté les fonctionnaires et les hommes mariés. On imagine les protestations qu'élèvent les célibataires de plus de 18 ans et les veufs sans enfants, seuls soumis à l'appel sous les drapeaux.

Il y eut des désertions et des mesures rigoureuses appliquées aux familles des déserteurs. Un ordre du jour du général commandant la division militaire d'Avignon, dénonce les désertions et « *la fermentation dans les esprits* », que font régner « *ces brigands* ».

Pour punir les familles des déserteurs, on recourt à l'usage ancien en leur imposant des « *garnisaires* », c'est-à-dire des soldats qui doivent y être nourris et logés, jusqu'à ce que la misère engendrée par cette charge, conduise au retour de celui qui avait pensé échapper à l'appel. Sachant qu'ils sont dans des familles en défaut avec la loi, les soldats se livrent aux pires excès.

En revanche, pour exalter l'héroïsme, on inscrira le nom des « *Braves* » sur une « *Colonne départementale* ».



Une Colonne des Braves célèbre :
la Colonne Vendôme à Paris

Les familles riches pouvaient négocier une somme devant notaire pour payer un remplaçant qui effectuait le service à la place de leur fils : c'est le principe du remplacement militaire.

Réfractaires : les réfractaires refusaient de se présenter au tirage au sort. Il s'agissait surtout de paysans qui préféraient rester aux champs pour nourrir leur famille. Généralement, les gendarmes les retrouvaient ou la justice faisait payer à leur famille une amende dissuasive.

Réformés : la réforme se basait sur des critères physiques. La taille d'abord : il fallait mesurer plus de 1,54 mètre pour être pris. Suivaient les difformités des membres, fréquentes à cette époque, et encore la faiblesse de constitution et les problèmes de vue, les signes de déficience mentale. L'index droit coupé exemptait le conscrit du service car il était inapte au tir, ce qui incitait à des mutilations volontaires. S'ajoutait l'état de la denture qui devait permettre de déchirer les étuis de papier contenant la poudre à fusil, dosée au coup par coup.

Exemptés : la loi Jourdan exemptait les hommes mariés ou veufs avec enfants. Des lois, particulièrement celle de 1872, contribueront à élargir les motifs de dispense aux familles déjà marquées par les prélèvements militaires ainsi qu'à certaines professions notables, particulièrement les enseignants et les ecclésiastiques. Des sursis d'incorporation pouvaient être accordés aux conscrits en raison des travaux saisonniers. Pourtant, tous les conscrits qui avaient tiré un « *mauvais numéro* » ne partaient pas ; la loi de fructidor an VII leur permit de se faire remplacer, possibilité renouvelable en cas de levées successives.

La déclaration d'août 1793

Lors de la levée de masse de tous les citoyens, la Convention publiera la déclaration qu'on apprenait à l'école dans les années 1920 :

« *les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois, et l'unité de la République* ».



Les uniformes sous la Révolution

Le Tirage au sort

Établie en 1798, la **Conscription** fut tempérée par l'institution du tirage au sort. N'effectuaient leur service militaire que 30 à 35 % des conscrits célibataires ou veufs sans enfant, chaque canton ne devant fournir qu'un certain quota d'hommes.

Si sur 100 conscrits d'un canton, 35 devaient être appelés, le Conseil de révision se voyait obligé de monter jusqu'au numéro 70, voire 80, pour trouver le contingent exigé, compte tenu du nombre des dispensés, soutiens de famille, ajournés ou réformés. Certains Conseils de récupération ne retinrent que 25 % des ajournés et réformés. Par contre, les levées anticipées et l'augmentation des contingents à partir de 1808 suscitèrent beaucoup de mécontentement.



Arrestation d'un réfractaire

gne, village en Provence

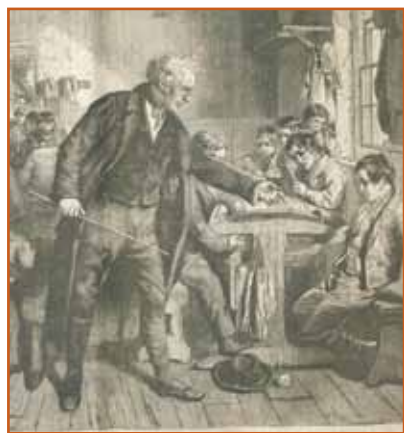
L'INSTRUCTION PUBLIQUE A LA REVOLUTION



Normalement, l'instruction fut toujours dispensée aux enfants dans notre village. Les filles étaient confiées à une religieuse, recrutée par le curé, dans un couvent parfois fort éloigné du village (Lyon par exemple).

Quand la Commune fut créée au lendemain de la Révolution, l'assentiment du maire fut demandé, car les deniers publics étaient engagés pour son salaire et son logement.

A l'origine, c'étaient les familles qui contribuaient à la rétribution de cette soeur de charité, la logeant et la nourrissant à tour de rôle. Il en était de même pour le « maître d'école » qui instruisait les garçons.



Toutefois, le parlement devait voter une somme d'argent pour permettre aux enfants des indigents d'être admis.

Ceux qui pouvaient payer, le faisaient suivre

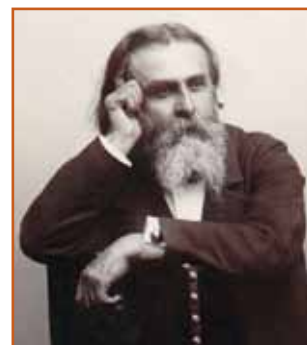
le degré de l'enseignement suivi par leurs enfants : 0,45 F par mois pour apprendre à lire, 1,25 F pour apprendre à écrire, 3 F pour apprendre à compter.

L'instituteur augmentait ses émoluments en faisant quelques écritures pour la commune. On en vit quelques-uns rester dix et quinze ans en charge.

En 1794, on ouvrira un registre pour l'inscription des enfants à l'école. Des années durant, le conseil municipal exhortera les parents à envoyer leurs enfants en classe, même lorsque la belle saison les faisait traditionnellement travailler aux champs. Mais il y aura beaucoup de négligences dans ce domaine, et le nombre d'illettrés sera très important.

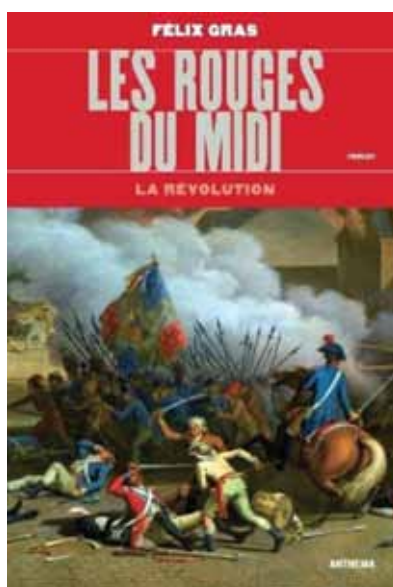
FELIX GRAS ET LES ROUGES DU MIDI

Écrivain français d'expression occitane (Malemort 1844-Avignon 1901) Félix Gras fut Capoulié du félibrige (1891-1901). Il fut le chef de la seconde génération des félibres. Imitateur de Mistral en poésie, c'est dans ses oeuvres en prose (*li Rouge dóu Miejour - les Rouges du Midi*) qu'il s'est le mieux illustré.



Le chef-d'oeuvre de Félix Gras (1844-1901)

1792. L'ennemi est à nos portes, la patrie en danger. Un bataillon de volontaires part de Marseille, via Avignon, et monte vers Paris, où il arrive au moment le plus sombre de la Révolution. Le 10 août, en quelques heures, les Rouges du Midi vont changer la face des événements et renverser « le tyran ».



La République naîtra peu après et reprendra l'hymne que ces hommes valeureux emmenaient avec eux, et qui depuis porte leur nom : La Marseillaise. Voici l'histoire, racontée par lui-même, d'un des cinq cents fédérés de 92 : Pascalet. Ce jeune paysan du Comtat, qui va s'enrôler en Avignon dans le bataillon des Marseillais, espère bien, en renversant « le roi Capet », se débarrasser du même coup du marquis d'Ambrun et de l'horrible

Surto, son sbire, qui se sont jurés de le perdre et dont il veut se venger.



Les Flammes de Paris, un ballet de Vasily Vainonen réalisé en 1932

Premier roman historique écrit en langue provençale, cet ouvrage connut un immense succès outre-Atlantique, avant même sa parution en France, grâce à la traduction de Catharine A. Janvier. Il fut même adapté en ballet (*Les Flammes de Paris*) par les soviétiques, dans les années 30 (et repris par le Bolchoï en 2008).

Qui sait si l'un de nos concitoyens, comme son héros, Pascalet, n'a pas eu cette existence héroïque ?

AKWABA

Samedi 5 Mars - Lomepal + La Confrerime
- rap / 21h • 9 - 12€

Son talent ne cesse de s'affiner prouvant une fois de plus la qualité du rap français

Jeudi 17 - Mars SLam'N'Jam + vernissage expo Rnst - dans le cadre des Nuits du Slam
18h30 • gratuit -

Dizzeylez et son équipe feront swinguer les mots avec maestra

Samedi 19 Mars - Cirque Ozigno - cirque interdit -16 ans / 19h - 20h - gratuit sur réservation (contact@akwaba.coop)

Smokey Joe & The Kid + Ordoeuvre + Nico Toorop - électro / hip-hop gangsta / 21h • 13 - 16€

Du cirque acrobatique, du hip-hop à la bass music, une soirée explosive

Jeudi 26 Mars - Joe Pilgrim & The Ligerians + Patko - reggae / 21h • 12€ tarif unique + vernissage expo collective (Green Street / Frenchy'c / Valentin d'Agostino) - 19h - 20h15 • gratuit

Un magnifique voyage aux confins des musiques africaines et du monde

Mercredi 30 Mars - La vache qui rock (dans le cadre du Festo Pitcho) - concert rock'n'roll (à partir de 5 ans) -16h30 • 5€
Un spectacle explosif pour les rockers en herbe et leurs parents.

Le mois prochain



FOYER RURAL

Randonnée Pédestre

Dimanche 13 mars : Camargue - Rdv 9h place de la Poste en voitures particulières.
Contact : Anne et René au 04 90 22 16 83

Danse traditionnelle

Prochains ateliers : **vendredi 11 mars** et **25 mars** 19h-0h (tous niveaux).
Contact : Mireille au 04.90.22.04.42.

Rappel Stages de Musiques Actuelles

Pour sa 8^{ème} édition du Festival Rock en Stock, et afin de préparer le concert du **samedi 4 juin**, Eddy Lemaire vous propose des stages pendant les vacances scolaires du 4 au 8 avril.

Tarifs : 60 € le stage complet (2 jours en février + 2 jours en avril + concert) - 40 € pour 2 jours + concert et 20 € pour 1 jour + concert. Plaquette sur www.frlgadagne.fr
Contact : Eddy Lemaire 06 13 20 73 62 et/ou FRL 04 90 22 12 63

LA CASTELNOVÈNCO

Démonstration de Fauconnerie

Cédric Toubas, en collaboration avec la société de Chasse de Gadagne a, avec neuf fauconniers originaires d'Auxerre, Perpignan, Mirabeau, Cadenet et Morières, organisé une journée de démonstration de chasse particulière sur notre territoire. Il y avait 5 Buses de Marris et 4 Autours des Palombes.



La Fauconnerie est l'art de capturer un gibier dans son milieu naturel à l'aide d'un oiseau de proie dressé ; cet art très ancien est pratiqué dans plus d'une quarantaine de pays et a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO.

Cette journée nous a permis de constater que de dresser ces animaux, n'est pas une affaire facile (contrairement à ce que l'on pourrait croire), cela demande beaucoup de travail, de patience et un lien particulier avec les oiseaux.

VIE PAROISSIALE

Dates à retenir

Fête des Rameaux : Dimanche 20 mars
messe à 10 h avec bénédiction des rameaux
A l'occasion de cette messe sera lancée la campagne du Denier de l'Eglise. Elle est destinée à recueillir vos dons qui servent à pouvoir assurer à nos prêtres une rémunération. Merci à tous ceux qui ont participé à ce geste au cours de l'année 2015.

Semaine Sainte : Jeudi 24 mars, Jeudi Saint, messe de la Cène du Seigneur à 18 h à Jonquerettes pour les 2 paroisses

Vendredi 25 Mars, Vendredi Saint, Chemin de croix et Vénération de la Sainte Croix (précisions sur l'horaire vous seront données dans les feuilles et panneaux paroissiaux)

Samedi 26 mars, Vigile Pascale à 20h30

Dimanche 27 mars, messe du jour de Pâques à 10 h à Gadagne pour les 2 paroisses

Quelques rappels

Baptêmes : il est important de prendre rendez-vous avec le prêtre **3 mois** avant la date pour le Baptême, afin de préparer ce sacrement.

Mariages : prévoir un rendez-vous avec votre curé **10 mois** avant la date prévue de celle-ci afin d'avoir la possibilité de suivre la préparation et avoir la certitude de la disponibilité de l'église et du prêtre.

Association Paroissiale

Nous avons en location 3 emplacements de Parking privatifs situés derrière la maison Paroissiale.
Si vous êtes intéressé, contact 04 90 22 52 90

LI BON VIVÈNT

Suite à sa dernière Assemblée Générale voici le nouveau Bureau des **Bon Vivènt** :

Président	Michel Felgeirolles
Vice Président	Jean-François d'Argenzio
Secrétaire	Annie Marbet
Secrétaire adjte	Nadine Guien
Trésorier	Martine Jean
Trésorière adjte	Martine Catin
Membres	Christiane Manon et Nicole Ricciotti

Les jeux de sociétés reprennent

8 et 22 mars : Jeux de société 15 h - A. Tavan
13 mars : Thé dansant à 14h 30 - A. Tavan, avec Niky Osmose (musette). Inscription avant le 10 mars. Adhérents : 10 € - non adhérents 15 €

30 avril : Sortie bouillabaisse Restaurant "La Camargue" à Salin de Giraud - 54 €. Visite du musée du riz. Inscription avant le 10 avril

Prévision de voyages

14/15 mai : Week-end Lozère/Aveyron (140 €) Inscription avant le 15 avril
Tél : Michel Felgeirolles : 06 20 44 42 91
Jean-François d'Argenzio : 06 68 68 48 81

COMITE DES FETES



Les inscriptions pour la Foulée et pour le repas (*Réservations limitées à 300 places*) sont ouvertes sur le site : kms.fr

Renseignements au 0 892 68 33 13
Possibilité de retirer son dossard : le **samedi 19 mars** entre 14h et 16h à l'Arbousière.

Tombola sur place ouverte à tous : un week end pour deux (offert par le partenaire Eovi Mcd mutuelle) à gagner!



TAGADAGNE



LA STRADA

Mercredi 9 mars, 20h30,, salle des Pénitents

Les chevaliers blancs

De Joachim Lafosse
Avec Vincent Lindon et Louise Bourgoïn



Jacques Arnault, président de l'ONG "Move for kids", a convaincu des familles françaises en mal d'adoption de financer une opération d'exfiltration d'orphelins d'un pays d'Afrique dévasté par la guerre. Mais pour réussir, il doit persuader ses interlocuteurs africains et les chefs de village qu'il va installer un orphelinat et assurer un avenir sur place à ces jeunes victimes de guerre, dissimulant le but ultime de son expédition...

TENNIS CLUB

Sur les courts du TCC, l'année a débuté avec les compétitions des plus jeunes ! En effet, l'équipe mixte des **8/10 ans** est 3^e de poule avec Léonie Gévodant, Paco Andrieu et Paul Allies.

Pour les **9/10 ans**, deux équipes de garçons étaient engagées. Pour le moment, l'équipe 1 est 1^{ère} de poule - avec Clément Malrieu, Antoine Mondant et Alban Galtier - et l'équipe 2 est 2^{ème} de poule - avec Ewen et Athis Mesgouez et Alexandre Fabre. Bravo à eux !

Chez les **13/14 ans**, deux équipes de garçons étaient également engagées. L'équipe 1 menée par Victor Fontagnères et Baptiste Baroncelli est actuellement 3^{ème} de poule. Et l'équipe 2, menée par Antoine Picazo, Jules Burel et Eliot Zouania est 5^{ème} de poule. A suivre...

Du côté des **adultes**, le championnat Senior démarre à partir du 28 février avec notamment l'équipe numéro 1 emmenée par Lucas Monhait.

Tournoi Poules - Open
Châteauneuf de Gadagne
23 MARS au 30 AVRIL

POULES 23 MARS au 13 AVRIL
OPEN 14 AVRIL au 30 AVRIL
Limité à 9 clubs les HOMMES
Limité à 10 clubs les DAMES
DROIT D'ENGAGEMENT
24€ Poules (18€ Jeunes)
18€ Open (14€ Jeunes)

DOTATION TOTALE 1050€
Vainqueur DAMES: 200€
Vainqueur HOMMES: 200€
Finalistes Dames et H.: 100€
Finalistes Dames et H.: 50€

gonfler les balles, tendre les filets, retracer les lignes, sortir les shorts, les jupettes et les nouveaux lacets des futurs champions ! Tout sera prêt pour que des matches endiablés ravissent les spectateurs, que l'on attend nombreux autour des terrains. Et n'oubliez pas les soirées du jeudi soir où les compétiteurs et spectateurs pourront se retrouver autour d'un barbecue ou d'une paella...

LES VIEUX CRAMPONS

SAINT PATRICK

SAMEDI 12 MARS
à l'Arbousière

AMBIANCE PUB

17h : diffusion match rugby

19h30 : apéro-concert

21h30 : concert
Dirty Old Tune

Tarif 10 € (1 conso offerte)
Bar et resto sur place
Réservations : 06 89 45 50 77

MEDIATHEQUE

Exposition : L'eau

Du 26 février au 18 mars

Exposition prêtée gracieusement par la BDP du Vaucluse. Gratuit, entrée libre

Atelier Pop-Up : La mer et ses poissons

Samedi 5 mars - de 10h à 12h30 pour les enfants à partir de 8 ans

De 14h à 16h30 pour les adultes et les ados à partir de 15 ans

Arno, illustrateur et ingénieur papier, viendra nous faire découvrir, sur le thème de l'eau, l'art du pop-up : réalisation papier d'images en relief.

18^e Printemps des Poètes

Vendredi 11 mars à 19h

Benoît Chérel (Editions Sillages) viendra nous lire des textes du XX^e siècle sur le thème de l'eau.

Gratuit, sur réservation

Vagues de jeux sur l'île aux livres

Mercredi 16 mars de 14h à 17h

Un après-midi pour découvrir en famille les différents aspects de l'eau au travers de jeux.

Gratuit, entrée libre.

Multimédia : Initiation à PowerPoint

Samedi 19 mars de 10h30 à 12h ET de 14 à 15h30 - Gratuit, sur réservation.

Réservations : 04.90.22.42.50 ou
bibliotheque-chateauneufdegadagne@orange.fr

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

Vihado : Vendredi 18 mars à 20h30, à l'Arbousière

Nous vous invitons à venir nombreux à cette soirée qui se déroule toujours dans la bonne humeur. *Chants - saynètes - intermèdes, avec la participation de M. Cazeaux.*

Entrée gratuite - Tombola - Dégustation d'oreillettes, et verre de l'amitié.

Dates à retenir :

9 Avril - Ditado à 14h30, salle A. Tavan. Nombreuses récompenses

22 Avril à 18h, aux Pénitents : présentation et animation sur le thème « *L'influence des femmes dans l'œuvre de F. Mistral* ».

CONCERT

The Shorewood String Orchestra

Dans le cadre de sa tournée européenne (juste avant Barcelone), l'orchestre à cordes de Shorewood (Wisconsin-USA) donnera un récital le

Mercredi 30 mars à 20h30 à l'Arbousière.

Sous la direction de Karen FRINK, 150 musiciens vous inviteront à partager leur passion grâce à une programmation éclectique.

VELO CLUB

Notre ancien président Raymond Roche s'est vu remettre, par le préfet de Vaucluse, la médaille d'argent de la jeunesse et des sports qui récompense son dévouement de plus de quarante ans au sein de la fédération française de cyclisme tant au plan local qu'au plan départemental.

Du côté sportif, comme chaque année, le mois de janvier correspond à une période où chacun récupère des efforts passés et essaie de se mettre dans des conditions optimales pour la saison à venir. Quelques résultats toutefois avec les samedis piste du SUC Cavaillon. Lors des trois premières épreuves, Chastel Carla, Plauche Victoire et Collas Alizée ont déjà pu goûter au plaisir de la victoire tandis que Bertrand Manon, Imbert Éva, Cazassus Étienne, Vinier Mathis, Collas Joris, Bertrand Quentin et Plauche Romaric sont montés sur le podium.

En école de cyclisme, la reprise avait lieu lors de l'ouverture du grand prix de la Marseillaise à Marseille. Les jeunes coureurs ont bien représenté le club mais le résultat le plus spectaculaire est à mettre à l'actif de Plauche Victoire qui, lors de la course des minimes deuxième année, s'est permis le luxe de remporter la course devant tous les garçons.

Pour terminer, il faut signaler que le repas annuel du club aura lieu le samedi 5 mars à partir de 19 h à la salle de l'Arbousière. Renseignements et inscriptions : Plauche Frédéric (06 74 68 77 01) ou Bier Alain.

ECOLE PIERRE GOUJON

JEUX de société

lundi 21 mars
18h30-20h30

Per lou mantèn de nosto lengo

Amourous de la lengo de nòsti rèire, voudriéu que jamai aquesto lengo s'arrestesse. Mai pèr moun article dins lou buletin municipau me leissariéu trop souvènt ana à dire ço qu'ai dins la tèsto, que poudrié pas forçamen plaïre en tóuti.

Alor siéu sèmpre à la recerco de ço que pòu participa à n'aqueste mantèn (emé l'ajudo di respounsable dóu buletin).

Segur m'arrestariéu pas de parla de nosto ciéuta, que n'en siéu tras qu'amourous e de la faire vesita quouro me lou demandon, ço que m'arribo proun souvènt. Ai aqui de que counta pendènt uno ouro e miejo de tèms, la tras que riche istòri de Castèunòu.

Partènt dóu tèms di rouman, que leissèron un de si tombèu en bourduro dóu camin de Jounqueireto (amor que d'aquéu tèms li sorgo n'eisistavon pas e se tenien li pèd au se, de long de nosto colo).

Castèunòu a mai que d'uno particularita em'en particulié l'aigo que s'atrobo sus lou cresten de nosto colo e qu'alimento li tres font de nosto ciéuta. De mouloun de gènt creson qu'aquesto aigo es aquelo di plueio acumulado sus lou planestèu, mai en realita acò suffiriéu pas en estiéu, e sourgis en fa di prefoundour de la terro.

Citarai d'en proumié noste mounumen de la guerro de quatorge-des-e-vue, la particularita di caïau arredouni que cuerbon lo cresten de la colo e lou grand e vièi bastimen a la debuto dóu camin de Caumont que porto desempièi de siècle lis armarié di segnour d'antan.

Aven tambèn un bastimen, en bourduro de l'anciano plaço dóu mercat di rasin, qu'èro lou relai de tóuti li carretié anan d'Ate en Avignoun. Encaro mai que d'un noum de routo o de quartié avien uno vertadièro significacioun, sarié-ti que lou quartié di Mago, qu'èron li sourcièro d'aquésti tèms.

M'arrestarai aqui pr encuei, amor que crese qu'es l'ouro de dina...

Pèire Courbet, de Castèunòu

Pour le maintien de notre langue

Amoureux de la langue de nos aïeux, je voudrais que jamais, cette langue ne s'arrête. Et trop souvent dans le bulletin municipal, je me laisserais volontiers à dire ce que j'ai en tête, qui ne peut pas forcément plaire à tout le monde.

Alors je suis sans cesse à la recherche de ce qui peut participer à ce maintien (avec l'aide des responsables du bulletin).

Certes, je ne cesserai pas de parler de notre cité, dont je suis très amoureux, et de la faire visiter, quand on me le demande, ce qui m'arrive assez souvent. J'ai alors de quoi raconter pendant une heure et demie de temps, la très riche histoire de Châteauneuf.

Je pars de l'époque des romains qui laissèrent un de leurs tombeaux au bord du chemin de Jonquerettes (en ce temps-là les sorgues n'existaient pas et les tombes étaient au sec le long de notre colline).

Puis, je rappelle que Châteauneuf a plus d'une particularité, notamment celle de l'eau qui se trouve sur la crête de sa colline et qui alimente les trois fontaines de la cité. Beaucoup de gens croient que cette eau est celle des pluies accumulées sur ce plateau. Mais, en réalité cela ne suffirait pas en été, et elle surgit en fait des profondeurs de la terre.

Je citerai aussi, notre monument de la guerre de quatorze-dix-huit, la particularité des galets arrondis qui couvrent notre plateau et le vieux bâtiment, au début du chemin de Caumont qui porte, depuis des siècles, les armoiries des seigneurs du village.

Nous avons aussi, en bordure de la route du Thor, sur la place de l'ancien marché aux raisins, un bâtiment qui était le relais des charretiers allant d'Apt à Avignon. Plus d'un nom de route ou de quartier avaient une signification réelle comme, par exemple, les Magues qui étaient les sorcières d'antan.

Je m'arrêterai là aujourd'hui, car je crois que c'est l'heure du repas...



Horaires d'ouverture du Bureau de Poste

Sondage pour mieux connaître les besoins réels des usagers de Châteauneuf de Gadagne

La Direction de la Poste doit présenter à la Municipalité, un bilan six mois après la mise en place des nouveaux horaires du Bureau de notre village. Aux considérations purement techniques et financières qu'elle va sans doute avancer, nous souhaiterions opposer des arguments basés sur les réels besoins des usagers. Pour cela, nous avons besoin de l'aide de chaque foyer que nous prions de remplir le questionnaire ci-dessous (**à renvoyer à la Mairie avant le 13 mars**). Plus nous aurons de réponses et plus nous pourrons agir pour convaincre la Poste de revenir sur sa décision de réduire les horaires d'ouverture de notre Bureau.

Veuillez entourer la réponse qui vous convient et détailler vos besoins et vos idées afin d'améliorer le fonctionnement normal de notre service public postal.

La municipalité et le collectif vous remercient par avance de votre contribution.

Votre Nom :

Vous êtes : Agriculteur Artisan Commerçant Employé Entrepreneur Retraité
Etudiant/élève Privé d'emploi Ouvrier Fonctionnaire Profession libérale Autre

Fréquentiez-vous le bureau de poste avant le mois de juin 2015 ? Oui Non

Pour quel service vous rendiez-vous dans votre bureau de Poste ?

Distribution du courrier : achat de timbres, envoi ou réception de lettres/colis Oui Non

Opérations bancaires :

Retrait et/ou Dépôt sur Compte ou Livret Oui Non

Rendez-vous avec un Conseiller financier Oui Non

Autres raisons :

L'ouverture du bureau à 8h30 (au lieu de 9h) présente-t-il un intérêt pour vous ? Oui Non

Depuis la mise en place des nouveaux horaires le matin, les délais d'attente au guichet vous paraissent-ils trop longs ? Oui Non

Avez-vous des remarques et sujets à transmettre auprès de la Direction de la Poste ?

REUNION PUBLIQUE sur les horaires de la Poste



Ce sont 200 personnes qui ont répondu présentes à l'invitation de la Municipalité et du Collectif « La Poste de notre village en danger » pour la réunion publique organisée le samedi matin 30 janvier. Des interventions de M. le Maire, du Collectif, et de Mme la Conseillère Départementale Delphine Jordan, ont rappelé les démarches engagées auprès de la Poste au cours des mois passés pour revenir à des horaires adaptés aux besoins des usagers du Service Public Postal, sans succès. La discussion qui a suivi avec la salle, a confirmé l'attachement à la mission de Service Public de la Poste, les difficultés rencontrées par nombre de Castelnovins depuis les nouveaux horaires et leurs interrogations sur le fait de garder un compte bancaire à la Banque Postale.

Plusieurs actions futures ont été envisagées et une motion a été votée à l'unanimité à l'issue de la réunion. La présence de France 3 Région et de France Bleu Vaucluse a été très positive pour médiatiser cette réunion publique et les attentes des habitants.